

Objet : Délégation de fonctions à un adjoint au maire – Travaux, Sécurité, Mobilité et Culture

Le MAIRE DE SAINT-BERNARD

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-23,

VU la délibération du 30 mars 2026 par laquelle le conseil municipal a délégué au maire au terme de l'article L. 2122-22 du CGCT un certain nombre de ses compétences,

VU la séance d'installation du Conseil Municipal du 20 mars 2026 ;

VU le procès-verbal de l'élection et de l'installation de M. Jean-Pierre PILLON en qualité de cinquième adjoint au maire, en date du 20 mars 2026,

Considérant la nécessité pour la bonne administration de l'activité communale, et du service des travaux, de la sécurité, de la mobilité et de la culture, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction à M. Jean-Pierre PILLON, cinquième Adjoint au Maire.

ARRETE

ARTICLE 1 – En application de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, M. Jean-Pierre PILLON, Adjoint au Maire, est délégué aux travaux, à la sécurité, à la mobilité et à la culture. A ce titre, il assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux travaux, à la sécurité, à la mobilité et à la culture.

ARTICLE 2 – Délégation permanente est également donnée à M. Jean-Pierre PILLON, adjoint au maire, à l'effet de signer et délivrer tous les documents administratifs, courriers et certificats relatifs à ces questions, y compris comptables (engager les dépenses afférentes et signer les bons de commande nécessaires).

Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article 1^{er} ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

ARTICLE 3 – Madame la secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé, et transmis à Monsieur le Préfet de l'Ain. Une copie sera adressée à M. le Trésorier.

Fait à SAINT –BERNARD le 31 mars 2026

Le Maire, Bélanda TERACOL



Acte rendu exécutoire après
réception en Préfecture le
et publication du 01/04/2026

Notification du

Signature de l'intéressé :

Accusé de réception en préfecture
001-210103396-20260331-A2026_062-AR
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026